



Département de la Somme

Canton d'Amiens V sud est

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAGNY**

2024 0033

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, place Emile Zola, sous la présidence d'Alain Molliens, Maire.

Etaient présents : Mesdames Margot Robit, Godeleine Ducroquet, Fanny Roussel, Fanny Couture et Vanessa Véru
Messieurs Alain Molliens, Philippe Choque, Alain Spriet, Jérôme Many, Benoît Durand et David Labelle

Absents excusés : Sylvain Vittecoq qui donne procuration à Alain Spriet
Marie-Hélène Reverdy qui donne procuration à Philippe Choque
Marc-Etienne Meyer

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain Spriet

Date de convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 13

OBJET : Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole »

Par courrier du 10 juin 2024, la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France a transmis les rapports d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération "Amiens Métropole", pour les exercices 2018 et suivants.

L'instruction de ce contrôle des comptes et de la gestion a été scindée en deux volets, se traduisant par la remise de deux rapports :

- Le 1er rapport a été consacré à la Gouvernance et finances ;
- Le second rapport que l'enquête régionale sur la tarification des services de mobilité urbaine.

Ces rapports ont été adressés au président de la communauté d'agglomération "Amiens Métropole" qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres.

Il appartient à Monsieur le Maire de présenter les rapports à son conseil municipal afin de donner lieu un débat.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire,

Prend acte du débat sur les rapports d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération "Amiens Métropole", tome 1 et 2.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Alain MOLLIENS